

L'ETAT en Bourgogne

Lettre d'information

de la Préfecture de la Région de Bourgogne et des Services de l'Etat

(• SOMMAIRE

Informar.....	1
Impulser.....	2
Contrôler.....	2
Assurer.....	2
Conseiller.....	2
Innover.....	7
S'engager.....	7
Motiver.....	7
Sur le terrain.....	8
Situer.....	8
Arrivées, départs.....	8

Parmi les préoccupations de nos concitoyens, la santé figure en bonne place.

L'un des rôles de l'Etat à ce sujet consiste à veiller au meilleur accès à des soins de qualité tout en assurant une politique active de prévention.

A cet égard, l'Etat a également pour mission de veiller au développement de l'éducation à la santé, ce qui se fait dans un environnement où les alertes et les crises sanitaires deviennent récurrentes. Une réponse adaptée exige de décliner à la fois politique de santé et politiques sociales.

A cette fin a été créé en région, en 2005, un Pôle « Santé publique et Cohésion sociale », sous la responsabilité de la Direction Régionale des Affaires Sanitaires et Sociales (DRASS).

Les domaines d'intervention de ce pôle recouvrent trois axes : connaître l'état sanitaire et social de la population sur une base territoriale, soutenir des actions qui visent à améliorer les conditions sanitaires, déployer un ensemble d'actions répondant à l'objectif de cohésion sociale.

Afin de renforcer les partenariats avec les collectivités territoriales et les organismes de Sécurité Sociale, un second outil de cohérence a été mis en place par l'Etat en 2006. Il s'agit du Groupement Régional de Santé Publique. Ce groupement aura pour mission de mettre en œuvre le "Plan Régional de Santé Publique". Ce plan est consultable sur Internet (www.bourgogne.sante.gouv.fr/themes/sante/prsp/prsp.htm).

En effet, la politique de santé mobilise de nombreux partenaires tant publics que privés. L'efficacité de cette politique suppose de définir des objectifs clairs, de coordonner les moyens de plus en plus sophistiqués permettant d'assurer à tous les meilleures conditions de santé tout en cherchant à maîtriser les coûts dans une démarche de bonne gestion.



Paul RONCIERE
Préfet de la Région de Bourgogne
Préfet de la Côte-d'Or

(• INFORMER

Bilan de l'Action de l'Etat EN BOURGOGNE EN 2005

L'activité de l'Etat en Bourgogne en 2005 a été marquée par la mise en œuvre de trois types de réformes importantes, celle relative à l'organisation de l'Etat en région, celle portant sur le nouveau cadre budgétaire introduit par la loi organique relative aux lois de finances (LOLF) et celle instaurant une nouvelle étape de transfert des compétences vers les collectivités territoriales.

Ces trois réformes qui ont donné lieu à une très forte mobilisation des services de l'Etat traduisent l'objectif commun qui les guide : celui d'une action plus lisible, plus cohérente, plus efficace de l'ensemble des services de l'Etat.

Avec l'appui du Secrétariat Général pour les affaires régionales, des huit chefs de pôles régionaux et de tous les services régionaux déconcentrés, l'intervention de l'Etat s'est concentrée à la fois sur les thématiques nationales majeures et sur les priorités du projet d'action stratégique de l'Etat (PASER) en région Bourgogne.

Dans un contexte de recherche de performance accrue et de plus grande mutualisation des tâches de gestion, les priorités de l'Etat en 2005 se sont portées sur la mise en œuvre du Plan de cohésion sociale, l'anticipation des mutations économiques, la promotion du développement durable et le soutien des territoires.

Parmi les actions lancées en 2005, trois d'entre elles ont été particulièrement significatives :

- les pôles de compétitivité (Vitagora et Pôle Nucléaire Bourguignon) qui, après leur labellisation, ont donné lieu à l'établissement de contrats cadre et à un zonage "Recherche et Développement".
- la politique de l'emploi qui a été marquée par le démarrage et la montée en puissance des différents dispositifs introduits par le Plan de cohésion sociale,
- la relance du logement social qui s'est traduite notamment par l'accroissement significatif de l'offre de 1315 logements dans le parc social et la mobilisation de 200 prêts locatifs sociaux.



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PREFECTURE DE LA REGION DE BOURGOGNE

L'ensemble des informations relatives à ce bilan 2005 est accessible sur le site Internet de la préfecture de la région de Bourgogne www.bourgogne.pref.gouv.fr.



Pôles de compétitivité : la dynamique est lancée



Depuis l'obtention du label pôle de compétitivité il y a un an, les deux pôles régionaux Vitagora et Pôle Nucléaire Bourgogne (PNB) ont œuvré activement à l'élaboration et la mise en place de projets innovants. Le contrat cadre du PNB a ainsi été signé le 27 septembre 2006 par le Préfet de région et les représentants des collectivités.

LE PÔLE NUCLÉAIRE BOURGOGNE...

Les projets proposés par les acteurs du PNB portent sur trois thèmes : recherche et développement, formation et investissement.

Dans le domaine de la recherche et du développement, 14 projets ont été élaborés, dont certains sollicitent des financements nationaux.

Dans le domaine de la formation, le PNB a également particulièrement avancé en obtenant l'ouverture de plusieurs licences professionnelles et masters à Chalon, au Creusot et à Cluny dans les secteurs de l'environnement du nucléaire et des matériaux, sans oublier l'étude de faisabilité engagée pour la réalisation de l'école internationale sur la maintenance et la déconstruction des centrales nucléaires.

Par ailleurs les sous-traitants du PNB réaliseront au mois d'octobre 2006 une mission de prospection au Royaume-Uni et un programme d'actions à l'international est en cours de construction pour 2007.

Tous ces projets visent à permettre à la France de saisir l'opportunité d'occuper une place stratégique dans la relance actuelle du programme nucléaire mondial, où la concurrence avec les filières japonaises et chinoises est lancée.

VITAGORA...

Un premier groupe de 12 projets a été examiné en début d'année : 5 d'entre eux ont été financés et mis en œuvre, grâce à des procédures de soutien adaptées, notamment dans le domaine de la qualité gustative de l'eau, de la maîtrise des levures, de la décontamination des céréales ou de la maîtrise du vieillissement des vins blancs.

Le groupe de suivi permanent s'est réuni une deuxième fois en juin 2006 pour orienter les nouveaux projets et un animateur a été recruté en juin 2006. Vitagora, avec les services de l'Etat, travaille sur 3 projets de recherche et développement collaboratifs en vue d'une demande de financement national pour fin 2006.

Contrôler



CONTRÔLER LES ENGINS MOTORISÉS POUR UNE MEILLEURE CIRCULATION DANS LES ESPACES NATURELS, RESPECTUEUSE DE L'ENVIRONNEMENT

Les 3 et 4 juin derniers, une opération concertée de police de l'environnement a été menée dans les quatre départements bourguignons. Les services de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS), de l'Office National des Forêts (ONF), du Conseil Supérieur de la Pêche (CSP) et de la Gendarmerie se sont associés pour mener à bien cette opération organisée dans le cadre du pôle environnement et développement durable.

Les objectifs étaient multiples : assurer la visibilité des services de police de l'environnement auprès de la presse et du grand public, rencontrer ce dernier et le sensibiliser aux enjeux de protection des milieux naturels, consolider les habitudes de travail en commun entre services, verbaliser, le cas échéant, les contrevenants.

63 personnes provenant des différents services et de la DIREN se sont mobilisées pour cette opération sur le terrain et ont contrôlé différents secteurs dans les quatre départements : Côte dijonnaise, forêt de Cîteaux, Val de Loire notamment dans le secteur du Bec d'Allier, basse vallée du Doubs, vallée de la Cure...

488 personnes ont été rencontrées et informées par la remise de plaquettes sur la circulation des engins motorisés et sur les missions des services en matière de police de l'environnement. 5 avertissements verbaux ont été adressés (divagation de chien, police de la pêche...). 7 timbres amendes ont été délivrés pour circulation sur voie interdite ou dans les espaces naturels protégés... 7 procès verbaux ont été dressés pour circulation avec engin motorisé dans les espaces naturels, pêche sans carte, circulation sur voie interdite...

Les services de Gendarmerie ont relevé des infractions propres à la circulation des véhicules automobiles (défaut d'assurance, de carte grise et d'identification d'engins motorisés...).

Ce genre d'opération sera renouvelé à l'avenir, afin de mieux assurer la protection des espaces et milieux naturels garants de notre environnement et de la biodiversité locale.



QU'EST-CE QUE "L'INTELLIGENCE ÉCONOMIQUE" ?

L'intelligence économique consiste pour les entreprises, en vue de l'accroissement de leur compétitivité, d'une part à chercher la bonne information, pour la transmettre au bon moment à la bonne personne (il faut déceler pour cela, dans la surabondance d'informations, celles qui sont utiles pour les exploiter ensuite), d'autre part à protéger et défendre leurs savoirs, savoirs-faire et idées.

Depuis plus de six mois, une organisation régionale est mise en place et applique un schéma stratégique validé par le Préfet de région.

Un premier volet traite des aspects défensifs et sécuritaires : mise en place de listes communes d'entreprises considérées comme sensibles, actions de sensibilisation des entreprises, formation des acteurs économiques à la sécurité économique et développement des bonnes pratiques tendant à la protection de l'information.

Un second volet traite de l'intelligence économique au service des entreprises et des territoires. Les actions consistent à développer des sources d'informations pour les entreprises, améliorer la diffusion de l'information en s'appuyant sur les réseaux existants et à favoriser l'appropriation de la démarche par les entreprises.

Des actions d'identification de nouveaux marchés sont ainsi mises en place au sein de réseaux d'entreprises dans la plastrurgie. De même, dans le domaine des NTIC (Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication), une action de veille à l'international a été menée à l'occasion d'un salon spécialisé à Singapour.

Conseiller



PROJET DE VOIE BLEUE : LE CYCLOTOURISME EN BORD DE SAÔNE

La Voie Bleue de la Saône désigne le futur itinéraire cyclable qui longera les rives de la rivière dans toute sa traversée en Bourgogne, de Mâcon au Sud à Talmay au Nord, sur environ 35 kilomètres. Le maître d'ouvrage chargé de la réalisation de cet aménagement est l'EPAVAL (Etablissement Public d'Aménagement des Vallées de la Saône et du Doubs), établissement public formé entre les deux départements de Côte d'Or et de Saône et Loire.

Cet itinéraire permet d'avancer dans la réalisation du schéma directeur des véloroutes élaboré en 1998, avec notamment le tronçon Nantes Budapest éligible aux crédits européens, entre Chalon et Saint Symphorien, et la voie "Charles le Téméraire" vers le Bénélux, entre Saint Symphorien et Talmay en Bourgogne. Au total, le projet est financé en grande partie par l'Aide aux Territoires entre Saône et Rhône (ATSR), par les crédits européens à hauteur de 22% (Interreg), ainsi que par EPAVAL et les Conseils Généraux.

Destinée à un large public, la voie bleue sera ouverte aux cyclistes, aux piétons, aux personnes handicapées, aux cavaliers et, dans certaines sections, aux rollers. L'objectif est d'offrir un nouvel espace de loisir aux riverains mais aussi de développer le tourisme dans la région, les collectivités riveraines pouvant réaliser des boudes se rattachant à la Voie Bleue pour irriguer l'arrière pays et favoriser la découverte des richesses locales.

Pour maîtriser au mieux tous les aspects - pilotage des procédures, concertation, convention de gestion, loi sur l'Eau, suivi technique - de cette opération complexe, l'EPAVAL a fait appel aux services de l'Équipement - DDE de Côte d'Or et de Saône et Loire - pour l'épauler par une prestation d'assistance à la maîtrise d'ouvrage. La mise en œuvre du projet démarrera par une première phase rejoignant Verdun-sur-le-Doubs et Gerger, ainsi que Pagny-la-Ville à Saint Symphorien à l'automne 2006, tandis qu'une seconde phase Talmay-Auxonne débutera fin 2007. Deux à trois ans seront nécessaires pour la mise en œuvre de la totalité de l'itinéraire.



Dossier spécial

"Santé, Social"

Le pôle SANTÉ PUBLIQUE ET COHÉSION SOCIALE

UNE COHÉRENCE NOUVELLE ET RENFORCÉE DES POLITIQUES PUBLIQUES DE L'ÉTAT ET DE SES PARTENAIRES.

Le **Pôle régional Santé Publique et Cohésion Sociale** mis en place en 2005 a pour objectif d'assurer une meilleure cohérence entre les partenaires du champ sanitaire (DRASS, Agence Régionale de l'Hospitalisation, Assurance maladie...) et les partenaires du champ social (Caisse d'Allocations Familiales, Caisse Régionale d'Assurance Maladie, État, Agence nationale de Cohésion Sociale).

C'est aussi le lieu d'expression du continuum des actions de santé publique : prévention, dépistage, soins, réinsertion/réhabilitation qui contribuent au bien être complet de l'individu dans son milieu.

A ce titre, ce pôle s'appuie sur les apports de la conférence régionale de santé et participe aux travaux conduisant à la définition des actions du Programme Régional de Santé Publique.

Les champs d'intervention du Pôle sont vastes, ils reposent sur trois piliers :

Les actions de santé publique coordonnées, comme par exemple la déclinaison du Plan Cancer avec son volet prévention (exemple : lutte contre le tabac), son volet dépistage (exemple : dépistage du cancer du sein) et son volet curatif.

Trois composantes du Pôle sont ici associées : l'Assurance maladie, la DRASS, l'ARH.

Les actions de cohésion sociale qui concernent plus particulièrement les personnes handicapées, les personnes en situation de grande fragilité, les populations d'origine étrangère, et le soutien aux familles. Ces actions mobilisent prioritairement les Caisses d'allocations familiales, l'État, le FASILD désormais intégré dans l'agence nationale de cohésion sociale.

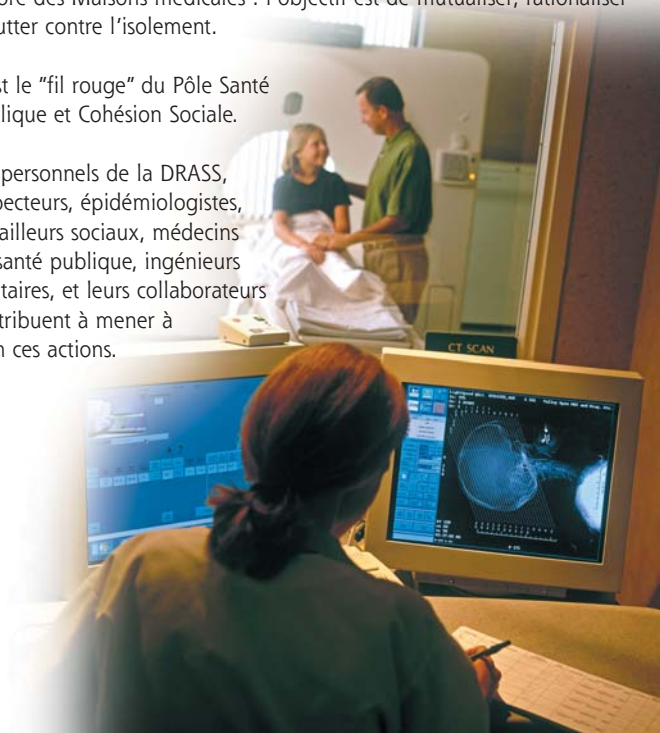
Les actions à visée sociale ou sanitaire qui reposent sur l'observation.

En 2005, un "noyau dur" de l'observation sanitaire a ainsi été créé, l'objectif 2006 étant de l'articuler avec la plate-forme d'observation sociale existante, afin de redonner du sens au lien entre le sanitaire et le social.

La connaissance (l'observation), l'action sanitaire et sociale doivent se retrouver au niveau des territoires pour informer et décloisonner les structures, en travaillant en réseau. Cette action en réseau est parfaitement illustrée par la mise en place des Maisons de l'Emploi et de la Formation (cinq actuellement en Bourgogne), des Maisons Départementales du Handicap, des pôles d'accueil pour l'accès aux droits sociaux, ou bien encore des Maisons médicales : l'objectif est de mutualiser, rationaliser et lutter contre l'isolement.

C'est le "fil rouge" du Pôle Santé Publique et Cohésion Sociale.

Les personnels de la DRASS, Inspecteurs, épidémiologistes, travailleurs sociaux, médecins de santé publique, ingénieurs sanitaires, et leurs collaborateurs contribuent à mener à bien ces actions.



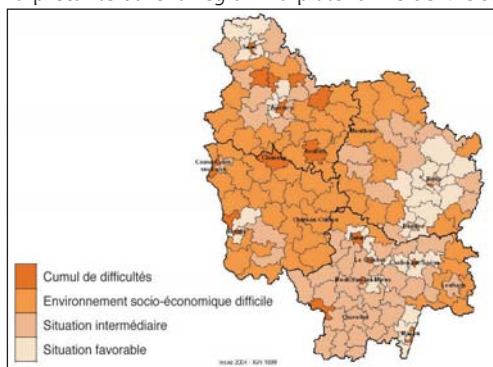
PROGRAMMES SOCIAUX

Handicap et dépendance : UN GUICHET UNIQUE EN BOURGOGNE

Les Maisons Départementales des Personnes Handicapées (MDPH) constituent désormais, sous la responsabilité du Conseil général, un guichet unique pour les populations handicapées qui trouveront ainsi des réponses individualisées en termes de compensation, d'intégration et d'accessibilité, grâce à l'aide des équipes pluridisciplinaires et de la commission des droits et de l'autonomie. Chaque DDASS est membre de droit de ce nouveau groupement d'intérêt public, au côté d'autres administrations, de l'assurance maladie et de représentants associatifs.

Visualiser la précarité en région Bourgogne

Mise en place dans le cadre de la loi relative à la lutte contre les exclusions, inscrite au contrat de plan Etat-Région, animée par la Direction Régionale des Affaires Sanitaires et Sociales (DRASS), l'Observation sociale en Bourgogne a pour objectif d'améliorer la connaissance de la pauvreté et de la précarité dans la région. La plate-forme délivre sur chaque canton de la région des indicateurs de repérage de la pauvreté-précarité : population sous le seuil de bas revenus, population couverte par un minimum social, demandeurs d'emploi de longue durée... Sur la base de ces données, une typologie a permis de dégager quatre profils de cantons en Bourgogne : ceux cumulant des difficultés, ceux ayant un environnement socio-économique difficile, ceux en situation intermédiaire et ceux présentant une situation favorable (voir carte). Ce document permet notamment la répartition de crédits dans le cadre de la politique d'inclusion sociale.



http://www.insee.fr/fr/insee_regions/bourgogne/rfc/docs/dim_113octobre_2004.pdf

UNE ACTION DE PRÉVENTION EN BOURGOGNE : LE DÉPISTAGE DU CANCER DU SEIN

Dès 2003, la région de Bourgogne s'est dotée dans chaque département de centres de gestion de dépistage du cancer du sein grâce à la création de ceux de l'Yonne et de la Côte d'Or qui en étaient dépourvus. Depuis le début de lancement du plan, les taux de dépistage n'ont cessé de croître avec pour objectif d'atteindre un taux de couverture de plus de 70 % en fin 2007.

La maîtrise d'œuvre du plan cancer en Bourgogne est régionale, sa réussite requiert d'une part, la déclinaison de l'ensemble des actions à mener au plus près des acteurs locaux et d'autre part, l'implication des professionnels de santé et des représentants d'usagers.

Pour en savoir plus :
<http://www.bourgogne.sante.gouv.fr/themes/sante/cancer/cancer.htm>

SANTÉ PUBLIQUE

NOMBRE DE NOUVEAUX CAS DE CANCER ET TAUX STANDARDISÉS* D'INCIDENCE (POUR 100 000) ESTIMÉS, EN BOURGOGNE ET EN FRANCE MÉTROPOLITAINE, ENTRE 1980 ET 2000

	1980	1985	1990	1995	2000
Hommes					
Nb de nouveaux cas en Bourgogne	3 287	3 575	3 983	4 584	5 238
Taux en Bourgogne	280,4	294,1	312,6	336,0	367,3
Taux en France métro.	275,6	287,3	302,2	321,2	349,4
Femmes					
Nb de nouveaux cas en Bourgogne	2 304	2 527	2 797	3 148	3 493
Taux en Bourgogne	171,3	182,2	194,7	209,1	225,8
Taux en France métro.	173,0	183,8	196,3	210,3	226,3

* sur la population mondiale
Source : Francim, Exploitation F.N.O.R.S.

COMPENSER LE HANDICAP

La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes, rassemble, sous l'autorité de la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA), les risques vieillesse et handicap et modifie les compétences des acteurs institutionnels dans le secteur du handicap.

Au niveau régional, la DRASS, sous l'autorité du préfet de région, en liaison avec les DDASS et les autres partenaires du secteur, élabore maintenant chaque année un Programme Interdépartemental d'Accompagnement du handicap et de la perte d'autonomie (PRIAC).

En Bourgogne, le PRIAC privilégie le dépistage et l'accompagnement en milieu ordinaire pour favoriser l'intégration des personnes âgées et handicapées. Il vise aussi à rééquilibrer l'offre médico-sociale entre les départements, en garantissant une diversification des réponses, tant en termes de services que d'accueil en établissements.



DENSITÉ MÉDICALE

La région est globalement peu dotée en professionnels de santé alors que les besoins de soins augmentent du fait des avancées médicales, de l'interdépendance croissante des métiers dans la prise en charge des patients et du vieillissement rapide de la population.

La région comptait, début 2005, 154 généralistes pour 100 000 habitants contre 167 en métropole et 133 spécialistes pour 100 000 habitants contre 175, enregistrant des densités inférieures à la moyenne française pour chacun des grands groupes de spécialités.

La Bourgogne est également relativement moins dotée que la métropole en sage femmes (26 pour 100 000 habitants contre 27), infirmiers libéraux (85 contre 102) et masseurs-kinésithérapeutes libéraux (60 contre 77).

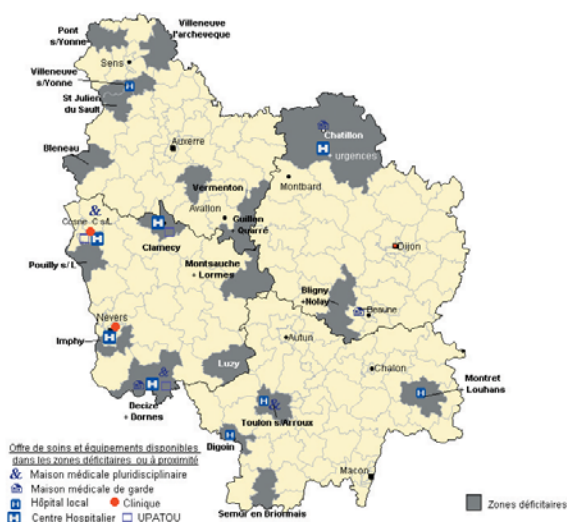
Cette situation globale masque des contrastes importants entre les cantons bourguignons. Un travail conjoint (DRASS, Préfecture de région, Union Régionale des Caisses d'Assurance Maladie, Observatoire Régional de Santé et Union Professionnelle des Médecins Libéraux de Bourgogne) a permis d'identifier les cantons présentant une offre jugée déficitaire en médecins généralistes libéraux. Ce travail a été soumis à l'avis des acteurs locaux et a permis d'affiner l'analyse par une actualisation des données et par un retour plus qualitatif concernant l'offre en généralistes sur le terrain. Cette réflexion a abouti à dresser une liste de cantons prioritaires pour mener en leur sein des actions visant à soutenir l'offre ou assurer une meilleure prise en charge tant ambulatoire qu'hospitalière. Cette réflexion a désigné 19 zones fragiles prioritaires en Bourgogne par arrêté du directeur de l'ARH. Ainsi, les zones retenues bénéficient du soutien méthodologique et financier, de l'Etat et de l'assurance maladie, pour concrétiser en leur sein les projets de maisons médicales, de réseaux, pour favoriser le regroupement de professionnels de santé, pour accorder des aides à l'installation pour un généraliste souhaitant s'y installer... En outre, des déductions fiscales sont accordés aux médecins qui viennent s'installer dans ces zones.

LES EFFECTIFS ET DENSITÉ EN MÉDECINS AU 1^{ER} JANVIER 2005

	France métropolitaine		Bourgogne	
	Nombre	Densité pour 100 000 habitants	Nombre	Densité pour 100 000 habitants
GÉNÉRALISTES	100 646	167,2	2 495	154,4
SPÉCIALISTES	105 218	174,8	2 156	133,4
Dont Spécialités médicales	57 771	96,0	1 154	71,4
Dont Spécialités chirurgicales	24 285	40,3	552	34,2
Dont Biologie médicale	3 097	5,1	57	3,5
Dont Spécialités psychiatriques	13 594	22,6	263	16,3
Dont Médecine du Travail	5 282	8,8	109	6,7
Dont Santé publique	1 189	2,0	21	1,3

Source : DRASS de Bourgogne - Service Régional de la Statistique et des Etudes - Fichier DREES "Les médecins au 1er janvier 2005"

CARTE DE ZONES DÉFICITAIRES DE MÉDECINS GÉNÉRALISTES (consultable sur <http://www.bourgogne.assurance-maladie.fr>)



UPATOU = Unité de Proximité d'Accueil de Traitement et d'Orientation des Urgences



Depuis 1996, une partie du personnel des DRASS, et des DDASS, est mis à disposition de l'Agence Régionale de l'Hospitalisation (ARH) pour contribuer à la planification régionale de l'offre de soins et à l'allocation des ressources aux établissements de santé

LES REFORMES DE L'OFFRE DE SOINS EN REGION BOURGOGNE

Les réformes en cours, encadrées par le Plan Hôpital 2007, portent sur l'investissement, la nouvelle gouvernance hospitalière, mais aussi sur les conditions d'autorisations des structures et les modalités de financements des hôpitaux et cliniques. Ces structures sont désormais partiellement financées en fonction de leur activité.

OPÉRATION VÉRITÉ

La mise en œuvre de la tarification à l'activité (T2A) depuis 2004, avec une montée en charge progressive jusqu'en 2012, se traduit par une "opération vérité", qui conduit dans certains cas à remettre en cause des activités hospitalières non viables. L'application de tarifs nationaux s'est traduite pour les hôpitaux bourguignons par des gains sensibles au niveau de leur dotation (soit une enveloppe supplémentaire de 32 M environ), compte tenu d'un positionnement historique inférieur à ces tarifs. Pour autant, la situation financière de certains établissements reste encore difficile.

UNE SÉCURITÉ SANITAIRE RENFORCÉE

MAÎTRISER LE RISQUE INFECTIEUX

La Direction Régionale des Affaires Sanitaires et Sociales (DRASS) s'est lancée depuis 2005 dans une politique de maîtrise des risques infectieux dans le cadre de la désinfection des dispositifs médicaux en contact avec les patients (endoscopes, dispositifs utilisés en ophtalmologie, équipements utilisés par les chirurgiens dentistes...). Cette politique est fondée sur trois aspects : la réalisation d'un état des lieux des pratiques ; la mise en œuvre de formations des professionnels de santé concernés ; la réalisation d'un plan de contrôle en milieu hospitalier.

Après leur utilisation en contact avec un patient, les dispositifs médicaux doivent donc être nettoyés puis stérilisés (portés à une température de 134 °C pendant 18 minutes) pour éviter tout risque de contamination du patient suivant. Ces mesures d'hygiène visent à éliminer les bactéries, virus et autres agents transmissibles comme le prion. Dans le cas où la conception de ces dispositifs ne permet pas leur stérilisation, une désinfection par des produits chimiques doit être mise en œuvre.



820 CHIRURGIENS DENTISTES LIBÉRAUX ENQUÊTÉS

En 2005, une enquête relative aux pratiques de maîtrise des risques infectieux a été réalisée chez les 820 chirurgiens dentistes libéraux de la région. L'objectif pédagogique visé était de connaître leurs difficultés et leurs attentes afin de pouvoir leur fournir une aide adaptée. Cette enquête a conduit au cours du 1er semestre 2006 à l'organisation dans chaque département de formations animées par un chirurgien dentiste référent du CHU et un pharmacien de la DRASS.

En 2006, le même type de démarche a été initié auprès des ophtalmologistes libéraux de la région qui sont également concernés par l'utilisation de dispositifs entrant directement en contact avec l'œil.

Parallèlement à ces démarches de formation, les services de consultations d'ophtalmologie des établissements de santé de la région ont fait l'objet d'inspections de leurs pratiques de désinfection par un médecin et des pharmaciens de la DRASS. A partir de 2007, ce programme sera étendu à tous les autres services de soins de la région (publics et privés) employant des méthodes de désinfection.



LE SERVICE SUIVI DES ORGANISMES DE PROTECTION SOCIALE

Du contrôle de légalité a priori à l'évaluation

1996 marque le passage d'une culture de contrôle a priori, sur l'ensemble des actes de gestion des caisses, à une culture d'évaluation des performances et des résultats induites par une modification des relations entre l'Etat et les caisses nationales dont les Conventions d'objectif et de gestion (COG) sont la traduction.

Dans le cadre de la nouvelle gouvernance, les caisses nationales exercent de fait la responsabilité de la gestion des caisses de leurs réseaux. Pour sa part, l'Etat s'assure de la mise en œuvre des politiques et de la recherche de la performance globale et homogène du service public de la sécurité sociale.

La DRASS contribue à cette mission en réalisant des audits et des évaluations dans les caisses de son ressort territorial.

Ces démarches sont ciblées sur des thématiques précises, pour informer le Ministère sur le déroulement des COG (ex : qualité du pilotage, développement des politiques de proximité, qualité de l'accueil) ou les parlementaires sur des thématiques d'actualité (ex : la lutte contre les fraudes).

Les missions traditionnelles subsistent sous une forme allégée, réorientée ainsi :

- le contrôle de légalité, élément d'une nouvelle fonction de veille (ex : repérage de difficultés, d'inégalités de traitement générées par certaines réglementations)
- les contrôles menés pour la Cour des Comptes réalisés conjointement avec les services du Trésor qui, dès cette année, deviennent des contrôles ponctuels dans le cadre d'un dispositif d'alerte basé sur un référentiel d'indicateurs.

Le service de la DRASS, en charge de ce secteur, assure le suivi de 23 caisses et 7 organismes conventionnés.

La Bourgogne présente deux particularismes : un régime minier qui subsiste, couvrant tout le centre-est et 2 organismes qui sont compétents pour les régions Bourgogne et Franche-Comté.

Depuis la réforme du code de la mutualité en 2002, la DRASS assure également un contrôle renforcé des mutuelles (33) en liaison avec l'Autorité de contrôle des assurances et des mutuelles.

Face à ces évolutions permanentes, l'efficacité et la qualité des interventions du service passe par une adaptation constante de son organisation et de ses pratiques.

UN GRAND PROJET EN BOURGOGNE DU SUD : LE PROGRAMME DE MISE EN VALEUR DE L'ABBAYE DE CLUNY

L'abbaye de Cluny, fondée en 910, comptait jusqu'à 10.000 moines et 1.400 maisons dans l'Europe entière. A la fin du XI^e siècle, l'église abbatiale fut reconstruite pour laisser place à un édifice exceptionnel, long de 187 mètres, qui demeura l'église la plus vaste de la chrétienté jusqu'à la construction de Saint-Pierre de Rome au XVI^e siècle. L'abbatiale fut utilisée comme carrière de pierre après la Révolution. La restauration des parties existantes, le rétablissement de perspectives significatives et la restitution virtuelle des parties manquantes redonneront au monument sa lisibilité.

CLUNY 2010, ABBAYE EUROPÉENNE DE LA CONNAISSANCE

Ce grand projet, élaboré dans la perspective du 1100^e anniversaire de la fondation de l'abbaye, doit rendre à Cluny, creuset de formation et de recherche depuis le X^e s., foyer spirituel et conceptuel de l'art roman, son rayonnement au cœur de l'Europe du XXI^e s.

Il mobilisera les compétences des ingénieurs, des archéologues et des historiens, et servira tout à la fois les étudiants de l'Ensam (Ecole Nationale Supérieure d'Arts et Métiers), les chercheurs et les visiteurs du site. Il donnera à Cluny un nouveau rayonnement international, les mots "hautes technologies", "Europe", "formation" entrant en résonance avec l'histoire du site.

En effet, depuis le Moyen Âge, les bâtisseurs clunisiens ont fait appel à l'innovation technique pour édifier leurs bâtiments et en particulier la grande église abbatiale. Les arts libéraux, dont la science des nombres (quadrivium), ont fait partie des domaines de recherche de l'abbaye comme en témoignent les chapiteaux de la grande église abbatiale. Aujourd'hui, l'ingénierie numérique est au cœur des domaines d'excellence de l'Ensam de Cluny.

ÉTAPES FUTURES ET AXES DE DÉVELOPPEMENT DES PROJETS

Les projets validés par les partenaires publics (État, Conseil régional de Bourgogne, Conseil général de Saône-et-Loire et Ville de Cluny, Centre des Monuments nationaux et ENSAM) concerneront notamment d'ici 2010 : la restauration de l'ensemble des bâtiments, la conception d'un nouvel accueil et d'une offre culturelle adaptée aux jeunes et aux personnes handicapées, l'insertion pertinente et répétée d'images de synthèse dans le parcours de visite, la création d'une base de données numériques sur le patrimoine clunisien en Europe, la mise en scène des collections lapidaires, dans plusieurs galeries, la mise en valeur des jardins, la réflexion globale, dans la restructuration du site, de la gestion de l'énergie et du développement durable.

Le coût d'objectif de cet ambitieux programme est évalué aux environs de 20M€ HT, toutes sources de financements confondues.

Dès 2007, l'Etat a d'ores et déjà prévu de mobiliser 1,5 million d'euros.



S'ENGAGER



DOUBLE SIGNATURE LE 28 JUIN 2006 ENTRE L'ÉTAT, LE CONSEIL RÉGIONAL ET LA MÉTALLURGIE BOURGUIGNONNE

Le mercredi 28 juin 2006 l'Union des Industries et Métiers de la Métallurgie de Bourgogne (UIMB), représentée par son président Achille LAGARDE, a signé avec François PATRIAT, Président du Conseil régional de Bourgogne et Paul RONCIERE, Préfet de la Région de Bourgogne, son "Contrat professionnel de Progrès" pour la période 2006-2009. Cette signature était couplée avec celle d'un "Contrat d'objectifs territoriaux" portant plus spécifiquement sur les aspects formation et ressources humaines.

Ce Contrat Professionnel de Progrès a pour ambition :

- d'initier une dynamique globale et collaborative pour permettre à l'ensemble de la profession, d'identifier et d'aborder les problématiques tant individuelles que collectives auxquelles doivent faire face les entreprises qui la constituent
 - de faire évoluer toute la profession pour asseoir la compétitivité de ses entreprises.
- Le Contrat de Progrès est ainsi très largement orienté vers les actions collectives, de niveau régional, sur des thématiques larges visant à l'innovation et à la performance.

Quatre axes de développement pour ce CPP :

1. Comprendre l'évolution des grands groupes et des grandes tendances de l'économie industrielle ayant un impact, localement, sur les entreprises de la branche,
2. Apporter des réponses opérationnelles aux entreprises en fonction de leurs besoins,
3. Adapter les ressources de formation et d'accompagnement des compétences dans le cadre des mutations en cours,
4. Communiquer et promouvoir, le but étant d'associer le plus grand nombre d'entreprises dans la démarche, de favoriser le partage d'expérience et de capitaliser les pratiques.

Rappelons que ce Contrat de Progrès, couplé avec le Contrat d'objectifs territoriaux, vise l'ensemble des 1 500 entreprises bourguignonnes de la filière, qui emploient plus de 50 000 salariés.

MOTIVER



Bilan de la SEMAINE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Avec 70 projets, la Bourgogne se classe au 5^{ème} rang des régions au nombre des actions inscrites à la semaine du développement durable (16 mai au 4 juin 2006).

98 projets avaient été déposés. Ce sont les collectivités locales qui arrivent en tête des porteurs de projets retenus (42,8%) devant les associations, les administrations et établissements publics, les établissements scolaires et les organismes socio-professionnels. Les actions proposées ont permis de montrer concrètement comment le développement durable pouvait s'insérer dans la vie quotidienne de chacun.

On estime à plus de 20 000 le nombre de personnes ayant directement ou indirectement contribué et participé à cette semaine en Bourgogne.

4 projets avaient été proposés au "Top 100" national par le jury régional. Deux ont été retenus : ceux du conseil général de Saône-et-Loire et de la petite commune de Magny-Les-Aubigny (21), pour leurs qualité et pertinence au regard des critères exigés.

La Direction Régionale de l'Environnement de Bourgogne est intervenue en amont et en aval de l'événement. Ainsi, elle a :

- assuré le pilotage de la semaine au niveau régional
- apporté conseil et appui aux structures participantes

Elle s'est aussi attachée à valoriser les projets retenus, en accompagnant l'événement d'une médiatisation auprès de la presse régionale et locale, relayant en cela la campagne nationale menée par le Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable.

> Pour en savoir plus : www.ecologie.gouv.fr/evenementiel/



A SIGNALER QUELQUES VISITES MINISTÉRIELLES QUI SE SONT DÉROULÉES SUR LE TERRITOIRE BOURGUIGNON :

Mme Michèle ALLIOT-MARIE, Ministre de la Défense, s'est rendue :

- le 18 juillet dans l'Yonne, au 28ème groupe géographique de Joigny, pour présider une cérémonie militaire rendue en hommage au caporal chef Maria, membre de la KFOR, décédé le 13 juillet en mission au Kosovo.
- le 23 septembre à Gevrey Chambertin (Côte d'Or) pour inaugurer la caserne de gendarmerie et à Dijon pour notamment apprécier l'action de l'assistante sociale placée auprès du groupement de gendarmerie départementale.

M.Azouz BEGAG, Ministre délégué à la Promotion de l'Egalité des chances, s'est rendu :

- les 5 et 6 mai à Nevers (Nièvre), suite à un incident survenu dans une discothèque ayant provoqué des violences urbaines.
- le 17 juillet à Lacroix (Saône et Loire), pour remettre les insignes de chevalier dans l'ordre national du mérite à M.Mansour Zoberi
- le 29 septembre à Dijon (Côte d'Or), pour signer 14 chartes de la diversité et rencontrer des lycéens du lycée Antoine Antoine de Chenôve sur le thème "Un par un – Un déclin pour un avenir".

M.Renaud DONNEDIEU DE VABRES, Ministre de la Culture et de la Communication, s'est rendu le 1^{er} juillet à Pernand Vergelesses (Côte d'Or) pour visiter la maison Jacques Copeau et remettre les insignes d'Officier dans l'ordre des Arts et Lettres à M.Guillaumat.

M.Renaud DUTREIL, Ministre des Petites et Moyennes Entreprises, du Commerce, de l'Artisanat et des Professions libérales, s'est rendu le 27 avril à Dijon (Côte d'Or) pour visiter l'entreprise LENNOX et assister à l'Assemblée Générale de l'UIMM (Union des Industries et Métiers de la Métallurgie).

M.Christian ESTROSI, ministre délégué à l'Aménagement du territoire, s'est rendu les 2, 3 et 4 juin au Circuit de Prenois (Côte d'Or) pour participer aux coupes MOTO-LEGENDES.

Mme Christine LAGARDE, Ministre déléguée au Commerce extérieur, s'est rendue le 28 juin à Chalon sur Saône (Saône et Loire) pour visiter l'entreprise AREVA.

M.Dominique PERBEN, Ministre des Transports, de l'Équipement, du Tourisme et de la Mer, s'est rendu le 3 juillet à Chalon sur Saône (Saône et Loire) pour la signature du contrat de site pour la réindustrialisation du bassin chalonnais.

M.Nicolas SARKOZY, Ministre d'Etat, Ministre de l'Intérieur et de l'Aménagement du territoire, s'est rendu :

- le 12 mai à Moulins-Engilbert (Nièvre) à la suite du meurtre du petit Mathias.
- le 24 mai à Sens (Yonne), pour présider une réunion des Conseils Locaux de Sécurité de Prévention de la Délinquance et pour rencontrer des fonctionnaires de police.

L'Etat en Bourgogne - N°8 - Octobre 2006
Numéro ISSN : 1772-7626

Directeur de la publication : Paul Roncière
Directeur de la rédaction : Matthieu Bourrette
Coordination : Cécile Hermier
Comité de rédaction : Franck Escoffier (DRJS), Daniel Denninger (DIREN), Brigitte Hautier-Mansat (DRAC), Yannick Veyseyre (DRAF), Odette Mairey (DRIRE), Isabelle Schmitt (DRDE), Jean-Paul Mimeur (DRTEFP), Catherine Pham (DRASS), Sabine THIL (DRASS), Chantal Gérard (SGAR), Patrick Thabard (SGAR)

Ont contribué à la rédaction des articles :
"Arrivées, départs" : Emmanuelle Sangoy, Chantal Miville, Céline Benoist, Christine Bouchoux, Pierrette Daudier, Marc Bellerose
"Situier" : Alix Dauger
"Conseiller" : Michel Chaillas
"Impulser" : Emmanuel Moreau – photo droits réservés
"Innover" : Brigitte Hautier Mansat et Jean-Olivier Guilot - photo droits réservés
Questionnaire : Laurène Beurrier

Dossier "Santé, Social" :
Jacqueline Ibrahim, Odile Deydier, Françoise Besse, David Brion, Pascal Avezou

Composition : Digital Concept - Impression : ICO

POINT SUR LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN DE COHÉSION SOCIALE, VOLET EMPLOI, EN BOURGOGNE

La montée en puissance du plan de cohésion sociale se poursuit en Bourgogne avec des effets positifs, notamment sur le chômage, en lien également avec une plus forte croissance économique en France.

La baisse du chômage amorcée au printemps 2005 se confirme puisqu'en un an, elle avoisine les 13 % pour notre région et les 11 % au niveau national ; le nombre de chômeurs, en données brutes, passe donc de 51 890 en juillet 2005 à 45 228 en juillet 2006 soit une différence de 6 662 personnes.

Ainsi, avec 7,8 % en juillet 2006, le taux de chômage de la Bourgogne passe en dessous de la barre des 8 %. Celui de la France passe sous celle des 9 %.

Par ailleurs, la mise en place des programmes du plan de cohésion sociale s'accélère.

Ainsi, avec la récente labellisation le 4 juillet dernier des deux projets de maisons de l'emploi et de la formation du bassin dijonnais et du chalonnais, le nombre de ces Maisons de l'Emploi passe à cinq en Bourgogne : 2 pour la Côte d'Or, 1 pour la Nièvre, 1 pour la Saône-et-Loire et 1 pour l'Yonne.

Au 24 septembre 2006, la mise en place des contrats d'insertion dans la vie sociale (CIVIS) se poursuit avec la signature en 2006 de 4 840 contrats CIVIS soit 70,64 % des objectifs régionaux.

De même, les contrats aidés relevant du secteur non marchand sont au nombre de 6 291 atteignant ainsi près de 66,10 % des objectifs, tandis que pour le secteur marchand 857 contrats sont prévus, ce qui représente 76,25 % des objectifs.

Enfin, les trois plates-formes de vocation mises en œuvre par l'ANPE sont désormais opérationnelles. Elles auront permis de recevoir et d'évaluer 1092 candidats entre janvier et août parmi lesquels 263 ont retrouvé un emploi.

ARRIVÉES, DÉPARTS...



Bourgogne : ➔ **Mme Catherine HUGONNET**, Déléguée régionale aux Droits des Femmes et à l'Egalité, a succédé le 1^{er} septembre à Mme Marie BERTIN.

➔ **Mme Anne-Marie LEVRAUT**, Directrice Régionale de l'Environnement, a succédé le 2 octobre à Mme Pascale HUMBERT.

Yonne : ➔ **M.Jean-Pierre BALLOUX**, Sous-Préfet d'Avallon, a succédé le 16 août à M.Maurice DECLERCQ.

➔ **M.Laurent HOTTIAUX**, Secrétaire Général de la Préfecture, a succédé le 20 septembre à M.Frédéric ALADJIDI.

Saône et Loire : ➔ **M.Xavier PELLETIER**, Directeur de Cabinet du Préfet, a succédé le 20 juin à M.Mathieu LEFEBVRE.

➔ **M.Patrick ROBINEAU**, Directeur départemental de la DRIRE, a succédé le 1^{er} juillet à M.Yves-Marie VASSEUR.

➔ **M.Alain GUILLOUET**, Trésorier-Payeur-Général, a succédé le 1^{er} septembre à M.Jacques CHARLET.

➔ **M.Jean-Noël HUMBERT**, Sous-Préfet de Chalon sur Saône, a succédé le 4 septembre à M.Alain BOYER.

Côte d'Or : ➔ **M.Dominique FORTEA-SANZ**, Directeur Départemental du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle, a succédé le 1^{er} septembre à M.Bernard BAILBE.

➔ **Le Lieutenant-Colonel Philippe DEBARGE**, Commandant le Groupement de Gendarmerie de la Côte d'Or, a succédé le 1^{er} septembre au Colonel Thierry SASSARD.

➔ **Le Général de Brigade Aérienne Patrick DESJARDINS**, Commandant les Forces de Protection et de Sécurité de l'Armée de l'Air, a succédé le 1^{er} septembre au Général PONS.

➔ **M.Gérard BIBLIO**, Chef du Service Départemental de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes, a succédé le 2 octobre à M. Franklin STEENHOUDT.

Nièvre : ➔ **M.Pascal BRESSON**, Trésorier-Payeur-Général, a succédé le 1^{er} septembre à Mme Dominique MANGEL.

➔ **M.Etienne BERGDOLT**, Directeur Départemental de l'Architecture et du patrimoine, a quitté ses fonctions.

➔ **M.Gilles ROUX** a été nommé chef de subdivision de la DRIRE Nièvre le 1^{er} juillet 2006.